

Palestine

s o l i d a r i t é 44

N° 56 • Hiver 2023-2024

Après le 7 octobre



Photo : Quds News Network/DR.

Notre journal périodique propose deux à trois numéros par an. Il est destiné à nos adhérents, aux élus du département et au public lors d'expositions ou de stands dans des fêtes et rassemblements.

Nous privilégions des informations départementales, mais également des articles plus généraux d'information et d'analyse pour des lecteurs qui n'ont pas eu l'occasion de lire les médias nationaux d'information.

Compte tenu de sa périodicité, *Pal-Sol44* ne peut pas suivre l'actualité, surtout quand celle-ci s'accélère avec des perspectives de plus en plus incertaines.

Alors, notre journal est-il encore nécessaire quand nous sommes submergés par des flots d'information et de propagande aussi, notamment par les réseaux sociaux ? C'est la question que nous nous sommes posée.

Mais nous faisons le choix de continuer en traitant des sujets locaux, et également des thèmes à la périphérie de l'événement ou en amont pour donner une partie d'éclairage. C'est ainsi que dans ce numéro, nous

abordons l'émergence et le développement du *Hamas*, les Accords d'Abraham entre Israël et des Pays arabes qui ont été une des causes de l'attaque du *Hamas*. Si Gaza est aujourd'hui une prison où s'entassent des millions d'êtres humains, pour la plupart réfugiés, vivant dans des conditions de survie inhumaines il est bon de remonter dans l'histoire qui a généré cette situation et de rappeler aussi qu'il y avait jadis une activité économique florissante notamment autour de la pêche. Et tandis que l'actualité est centrée sur Gaza, nous n'oublions pas les attaques de l'armée et des colons en Cisjordanie : c'est à travers la situation du camp de Jénine que nous l'abordons, car notre association et la commune de La Chapelle-sur-Erdre ont des liens privilégiés avec ce camp.

Nous proposons également une réflexion sur le rôle des grands médias sur la formation de l'opinion.

Faire connaître des initiatives locales, réfléchir au contexte, proposer des analyses sur la situation en Palestine, voilà notre ambition. ■

Pierre Leparoux

AFPS 44

Pôle associatif Désiré-Colombe
8 rue Arsène-Leloup
44100 NANTES
02 51 72 01 23
afpsnantes@wanadoo.fr

Permanence :
Chaque lundi, de 18 à 20 heures

www.afps44.france-palestine.org
www.facebook.com/AFPS44
www.france-palestine.org

Gaza : une histoire qui vient de loin

Ce qui n'est plus aujourd'hui qu'une bande de terre surpeuplée de 45 kilomètres de long et 8 de large était jadis un territoire privilégié. En effet, depuis l'Antiquité, lieu de passage entre l'Égypte, la Palestine et l'Orient, Gaza fut, au carrefour des Empires, un lieu de commerce florissant. Sa situation sur la côte méditerranéenne qui adoucit l'aridité du climat en fait une oasis qui contraste avec le proche désert du Sinaï. Les ressources en poissons, naguère abondantes, favorisaient les activités autour de la pêche. Sous l'Empire ottoman et sous le mandat britannique, la région de Gaza constituait une région administrative beaucoup plus étendue que la bande côtière actuelle.

Un territoire soumis aux conflits successifs

Après la première guerre mondiale, Gaza passe de l'Empire ottoman au mandat britannique. Après la guerre israélo-arabe de 1948, elle voit son territoire amputé et détaché du reste de la Cisjordanie. Elle passe alors sous administration égyptienne tout en gardant un statut d'autonomie. Elle est brièvement occupée par Israël entre 1956 et 1957 dans le cadre de l'affrontement franco-britannique avec l'Égypte pour le contrôle du canal de Suez après des affrontements qui font un millier de morts. Elle redeviendra égyptienne jusqu'à la guerre de 1967, passant alors sous occupation israélienne avec l'installation de colons israéliens qui pillent les ressources en eau et s'accaparent des terres. En 2005, Ariel Sharon décide d'évacuer les colons tout en gardant un contrôle absolu sur le territoire.

Un peuple de réfugiés, prisonnier dans un immense camp qui résiste.

Au moment de l'offensive israélienne de 1948, les troupes égyptiennes

défendent la bande côtière de la région de Gaza. Les habitants de 45 villages alentour se regroupent, espérant profiter de la protection égyptienne, ils seront suivis de réfugiés de Jaffa et Ramla. La population de la région de 80 000 habitants à l'origine, va accueillir 200 000 réfugiés. Après la défaite des armées arabes, Gaza, réduite à une bande côtière étroite, se trouve majoritairement composée de réfugiés (80 % aujourd'hui) dont la plupart vivent à quelques kilomètres de leur maison et leur village originels. Parmi eux, des bédouins qui ont perdu leurs territoires de parcours. Accueillis par les habitants autochtones, les réfugiés vont maintenir l'espoir du retour, élément central de la culture de Gaza. Dans un territoire au bord de l'asphyxie, malgré la tragédie qu'ils vivent depuis des décennies, les bombardements, les conditions sanitaires et le chômage, les habitants ne se comportent pas en victimes passives, ils développent l'éducation, les activités sportives et organisent la reconstruction après chaque agression israélienne. La résistance est la marque de ce territoire : la première *Intifada* a été lancée à Jabalya (camp de réfugiés récemment bombardé) le 9 décembre 1987 et s'est étendue à tout le territoire de Gaza avant la Cisjordanie. Au printemps 2018, toute la population s'est mobilisée à proximité de la barrière israélienne dans des manifestations populaires hebdomadaires : « *les marches du retour* » qui ont été accompagnées en Cisjordanie et dans les camps de réfugiés du Liban. Plus récemment, en mai 2021, la population de Gaza a manifesté son soutien aux habitants de Jérusalem menacés d'expulsions et elle a participé aux mouvements qui ont suivi, tant à Jérusalem qu'en Cisjordanie, en Israël ou dans les camps des pays

voisins. Cette mobilisation des différentes composantes du peuple palestinien, relayée par les partis politiques, fut d'abord le fait des populations civiles et apparut porteuse d'espoir pour l'unité du peuple palestinien et son avenir.

Après le 7 octobre 2023

Il est banal de dire que rien ne sera plus comme avant, mais nul ne peut dire ce qui sortira de cette guerre engagée après le 7 octobre. La première conséquence est de remettre la Palestine au-devant de la scène internationale, alors que certains pensaient ou espéraient la question réglée : le monde allait oublier et une certaine « normalisation » se ferait avec le temps. Mais le retour à la réalité est brutal.

Au moment où est écrit cet article, tandis que la société israélienne est sous le choc avec 1 200 morts, les Palestiniens de Gaza sont sous les bombes israéliennes qui ont fait 10 000 morts, dont la moitié sont des enfants. Toutes les infrastructures sont visées : écoles, mosquées, boulangeries, hôpitaux, camps de réfugiés. Gaza est un champ de ruines. Les Palestiniens de Cisjordanie sont confrontés, eux aussi, aux attaques et arrestations de l'armée d'occupation et aux violences des colons encouragés par le pouvoir israélien. Plus de 180 morts depuis le 7 octobre !

De leur côté, les pays occidentaux, dont la France, sont incapables d'assumer leur responsabilité. Ils ont beau appeler aujourd'hui à la solution à deux États, qu'ont-ils fait depuis 1993 pour arrêter la colonisation ? Il est toujours temps d'exiger un cessez-le-feu et d'engager des négociations sur la base des résolutions de l'ONU qui impliquent l'arrêt de l'occupation israélienne et de la colonisation et l'octroi aux Palestiniens de leurs droits légitimes. ■

La situation chaotique des pêcheurs de Gaza

Gaza est dotée d'une côte longue de 41 kilomètres qui pourrait être source d'une activité économique florissante. Il n'en est rien car Israël contrôle aussi cette frontière maritime. Ils sont 4 000 pêcheurs à essayer de survivre et d'apporter leur subsistance à 60 000 personnes.

Les eaux territoriales d'un pays s'étendent à 22 kilomètres, prolongées par une ZEE (zone économique exclusive) qui va jusqu'à 370 kilomètres. Or les accords d'Oslo ont prévu une zone de pêche négociée pour Gaza jusqu'à 37 kilomètres, mais cet accord n'a jamais été respecté par Israël. Soumises à l'humeur d'Israël, les zones de pêche varient en fonction des tensions. Ainsi en 2014 elles sont ramenées à 16 kilomètres, mais là parfois, la marine israélienne leur tire dessus et leur enjoint de se rabattre à 5 kilomètres. En février 2022, Frédéric Métézeau, correspondant de Radio France, y faisait un reportage : il expliquait que les pêcheurs étaient confinés dans une zone de 3 kilomètres, mais que suite au lancement de ballons incendiaires, la zone a été complètement fermée. Un pêcheur fait part de leurs soucis « *Jusqu'à 6 ou 7 kilomètres il n'y a presque plus de poissons, et ils sont tout petits. Il y a 5-7 ans les poissons faisaient la taille de mon bras.* »

Dans ces conditions d'incertitude sur les zones, évidemment les incidents avec la marine israélienne se multiplient. *Via campésina* a fait un rapport pour le premier semestre 2019 : l'armée israélienne les a attaqués 155 fois, blessant 28 pêcheurs et détruisant 48 navires de pêche. Plus récemment, entre octobre et décembre 2021, les organisations palestiniennes ont dénombré 73 incidents où l'armée a ouvert le feu sur les pêcheurs de Gaza.

Le manque d'infrastructures lié au blocus pèse lourdement sur le tra-

vail des pêcheurs : ainsi à Khan Younés il n'y a plus de port (il a été détruit). Les pêcheurs poussent leurs bateaux les faisant glisser sur le sable. Si la mer est trop grosse ils ne peuvent pas sortir. En rentrant, un tracteur qui n'a pas d'âge les tire sur la côte. Difficultés qui seraient résolues s'il y avait de nouveau un quai pour aborder.

Les bateaux sont souvent mal entretenus. Ils manquent de pièces de rechange, certaines sont interdites d'entrer à Gaza comme de multiples produits, toujours à cause du blocus. Et comme la pêche est de plus en plus aléatoire, les pêcheurs manquent de moyens financiers pour acheter les pièces. Ils rafistolent, avec comme corollaires des bateaux qui prennent l'eau, qui chavirent. Et il arrive que les marins se noient.

S'ajoute la difficulté de la conservation du poisson dans un pays qui ne bénéficie de l'électricité que quelques heures par jour. La chaîne du froid est difficile à respecter.

Exceptionnellement ils peuvent avoir une bonne surprise : le 24 février 2020, 73 thons géants de Méditerranée sont capturés, cent kilos/pièce, dans la zone de 11 kilomètres où les thons n'habitent pas mais sont de passage. Ce jour-là, ils ont gagné leur journée, et cela prouve que ce sont des vrais professionnels.

D'aucuns ont des idées. Ainsi un propriétaire de supermarchés a mis en place une pisciculture avec 28 bassins, 70 employés, juste sur le bord de la mer. Il faut des quantités d'eau et d'électricité. Un

groupe d'étudiants de Tel Aviv propose un projet d'aquaculture « *nets of peace* » (filets de la paix) de façon à encourager les investisseurs étrangers et créer des emplois pour les Gazaouis. La FAO promeut l'installation de pisciculture en cage offshore, travaux commencés en 2020. Ces réalisations permettent aux Gazaouis de disposer de plus de poissons, mais que deviennent les pêcheurs et leur savoir-faire ?

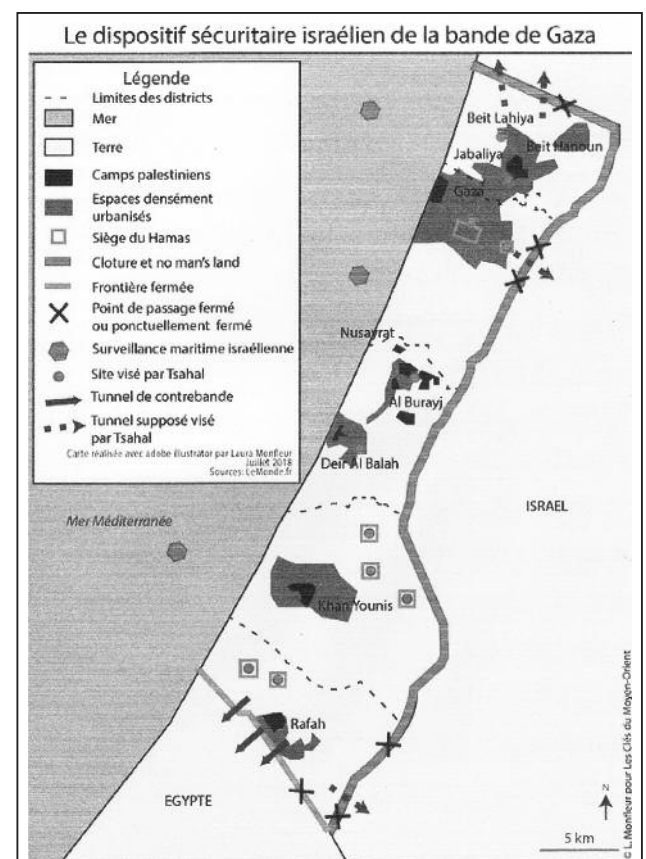
La meilleure solution, la plus simple : que les pêcheurs gazaouis puissent exercer leur activité librement, sans les injonctions d'Israël.



Arlette Hamon

Gaza invisibilisée

Ce texte a été écrit il y a plusieurs mois et expliquait la situation des pêcheurs en temps « ordinaire ». Depuis le 7 octobre, toute activité est interdite et impossible. Il faut se rappeler qu'à Gaza la normalité c'était le blocus (terrestre, aérien et maritime) imposé par Israël depuis 16 ans. Gaza était devenue une prison à ciel ouvert où les pêcheurs, comme les agriculteurs, étaient la cible de l'armée israélienne qui détruisait leurs récoltes et leurs outils de travail, sans que cela ne crée la moindre émotion chez nos gouvernants occidentaux malgré les alertes des associations, ONG, représentants de l'ONU... Gaza privée de tout : eau potable, nourriture, médicaments, matériaux, électricité, mais complètement invisibilisée était devenue explosive. Hélas aujourd'hui ce sont les gazaouis qui paient le prix le plus fort.



Le Hamas, meilleur ennemi d'Israël

Jusqu'à ces derniers mois et depuis des années, un financement régulier du Hamas par le Qatar passait par Israël : un avion apportant l'argent en espèces atterrissait à Tel Aviv d'où celui-ci était acheminé sous protection policière afin d'être remis au Hamas à Gaza.

En effet, Israël exacerbait la division entre le Hamas et le Fatah de l'Autorité palestinienne.

« Quiconque veut contrecarrer la création d'un État palestinien doit soutenir le renforcement du Hamas et transférer de l'argent au Hamas ».

B. Nétanyahou (mars 2019)

« Le Hamas est un atout et Abou Mazen (Mahmoud Abbas) un fardeau ».

*B. Smotrich (2015),
actuellement ministre des Finances*

Simultanément, le Hamas était diabolisé par Israël ce qui lui permettait :

- de renforcer l'unité des Israéliens devant une menace « terroriste » ;
- d'obtenir un soutien international, politique et financier devant cette même menace ;
- d'assimiler la résistance palestinienne aux agissements du Hamas avec l'équation « Palestien = terroriste » ;
- de clamer que « il n'y a personne avec qui négocier du côté palestinien ».

L'objectif central restait d'affaiblir le Fatah et l'Autorité palestinienne et d'empêcher toute négociation permettant d'avancer dans le projet de création d'un État palestinien.

Ariel Sharon met en place le siège de Gaza en 2005 et, à partir de l'arrivée au pouvoir de Benyamin Nétanyahou en 2009, les bonnes relations avec le gouvernement du Hamas n'ont pas été menacées en dépit des guerres à répétition menées par Israël : 2014, 2018, et 2021.

Une symbiose est ainsi apparue entre le régime de Nétanyahou et l'épanouissement du Hamas. Pour

ce dernier, l'argent transitant par Israël permettait à la fois la répression intérieure sur la bande de Gaza et l'armement de l'organisation.

Mais le Hamas existait avant l'arrivée de Nétanyahou au pouvoir.

Le Hamas est issu du mouvement des Frères musulmans fondé en 1928 et largement répandu dans le monde arabo-musulman. Les Frères n'étaient pas toujours d'accord sur la priorité à donner à leur organisation : pour certains, « il est préférable que les Palestiniens prient et ne s'occupent pas de politique », pour d'autres il faut privilégier la libération de la Palestine à la réislamisation de la société.

Le Hamas, créé en 1987, refuse toute négociation avec Israël et certaines de ses déclarations sont vraiment antisémites. Le Hamas s'implique dans la première Intifada et, s'opposant aux accords d'Oslo, développe des campagnes d'attentats en Israël, de 1994 à 1996, puis de 2001 à 2005, qui font plus de 600 victimes, ce qui propage malheureusement l'idée à travers le monde qu'un Palestinien est un terroriste.

À partir de 2005, il change de stratégie et participe aux élections démocratiques législatives de 2006 dans les Territoires occupés. Stimulé par l'assistance et l'éducation qu'il apporte aux populations pauvres, il remporte ces élections à la surprise générale. Israël et les pays occidentaux, qui avaient réclamé à cor et à cri ces élections, en refusent le verdict.

En 2007, le Hamas fort de son succès particulièrement éclatant dans

le territoire de Gaza, en prend le contrôle absolu au terme d'un affrontement fratricide avec les militants du Fatah. À la grande satisfaction d'Israël, le mouvement nationaliste palestinien est désormais coupé en deux et va le rester.

À Gaza aucune opposition n'est tolérée désormais. Le Hamas administre la vie de plus de deux millions d'habitants (religion, écoles, santé, protection sociale, police, impôts...). La population, d'abord victime du blocus israélien imposé depuis 2007, doit aussi supporter l'appareil militaire et le contrôle islamique du Hamas.

La faiblesse de l'Autorité palestinienne dans sa résistance à Israël et sa collaboration sécuritaire d'une part, et les actions armées qui sont régulièrement lancées par le Hamas d'autre part, font que de nombreux Palestiniens de Cisjordanie se rallient à lui en dépit de son idéologie religieuse et en opposition avec l'histoire et les options laïques de l'OLP.

L'offensive du Hamas le 7 octobre dernier n'a fait que renforcer son prestige chez les Palestiniens de Cisjordanie et chez les réfugiés de la diaspora. Pour un certain nombre d'entre eux, par cette action, le Hamas semble avoir réalisé un acte de libération nationale par excellence. Il renvoie l'Autorité palestinienne à son impuissance et renforce son capital politique.

Le Hamas, mouvement sunnite, parvient à se faire financer à la fois par l'Iran chiite et par le Qatar sunnite où il a son siège à Doha.

En 2017, le Hamas actualisant sa charte, accepte le principe d'un

État palestinien dans les limites de 1967 mais réitère son objectif d'une libération totale de la « Palestine du fleuve à la mer ».

En 2020, il s'engage avec toutes les autres organisations palestiniennes dans les élections législatives du printemps 2021 qui seront finalement annulées par Mahmoud Abbas.

Les Gazaouis ont payé un lourd tribut à la lutte armée du Hamas contre Israël.

L'envoi de roquettes sur Israël en 2008, 2012, 2014, 2018, 2021 a entraîné en rétorsion de violentes opérations militaires qui ont fait au total près de 10 000 victimes à Gaza sans, bien sûr, compter les blessés et les destructions matérielles. Les traumatismes psychiques d'une partie non négligeable de la population, et en particulier des enfants, auront des effets à long terme.

En avril 2018, la « Grande marche du retour », déclenchée par des Gazaouis de tous milieux économiques, appelle la population à s'approcher en masse des clôtures du territoire afin de faire pression sur Israël et ses alliés occidentaux. La réponse d'Israël à ces manifestations pacifiques entraîne la mort de près de 300 Gazaouis et fait 30 000 blessés. Les tirs israéliens visent délibérément à faire des handicapés à vie. Ces crimes de guerre d'Israël et l'absence de résultat de la Marche quant au blocus de l'enclave ne font pas reculer le Hamas qui maintient pendant un an ces manifestations en dépit de ce lourd tribut payé par la population.

Nous ignorons encore aujourd'hui, un mois après le 7 octobre, quelles seront les conséquences à terme de l'attaque du Hamas et de la guerre menée en réplique par Israël.

Mais dans l'immédiat nous voyons chaque jour un peu plus le malheur de la population gazaouie et la « prison à ciel ouvert » qu'est Gaza se transformer en « cimetière à ciel ouvert ». ■ Paul Lesturgeon

Les accords d'Abraham contre la Palestine

Depuis le 7 octobre, les accords d'Abraham ne nous semblent plus d'actualité mais il paraît utile de revenir sur cette manœuvre.

C'est le 13 août 2020, à Washington que cet accord a été révélé par Donald Trump, accord entre les Émirats Arabes Unis (EAU) et Israël. Pour établir des relations diplomatiques pleines et entières entre ces deux pays. Trump l'a salué comme « une étape importante vers la création d'un Proche-Orient plus pacifique, plus sûr et plus prospère ». Bahreïn a rejoint cet accord lors d'une cérémonie formelle de signature organisée à Washington le 15 septembre 2020. Depuis, le Soudan en octobre et le Maroc en décembre de la même année ont signé des accords de normalisation de leurs relations diplomatiques avec Israël.

Si les grandes puissances européennes et les médias ont salué cela comme « une percée historique capitale », les Palestiniens ont dénoncé cet accord comme une trahison de leur lutte de libération et même comme un coup de poignard dans leur dos. Ils avaient, bien entendu, été tenus à l'écart de ces manœuvres. L'un des principes fondamentaux de la diplomatie arabe dans le conflit avec Israël est celui de l'échange de « la terre contre la paix », en application duquel Israël restitue les terres palestiniennes qu'il a occupées lors de la guerre de juin 1967. Cet accord nuit aux perspectives de paix globale en abandonnant le principe de l'échange « terre contre paix » au profit de celui de « paix contre paix ».

Le soutien aux droits des Palestiniens était autrefois l'un des rares points de consensus entre les régimes arabes autoritaires et leur peuple. Ce consensus est incarné dans l'initiative de Paix arabe qui a été approuvée par la Ligue arabe en 2002. Elle offrait à Israël la paix en échange de l'accord sur un État palestinien indépendant dans la bande de Gaza et en Cisjordanie avec Jérusalem-Est pour capitale. Si un plan de paix méritait d'être appelé « l'accord du siècle », c'était bien celui-là.

Israël a ignoré ce plan de paix. Les accords d'Abraham envoient un message à Israël selon lequel il est possible de normaliser ses relations avec ces États (et demain, sans doute, l'Arabie Saoudite) sans devoir mettre fin à son occupation des territoires palestiniens. D'ailleurs, Israël a continué sa politique de colonisation et d'annexion des territoires palestiniens et l'a renforcée ces dernières années surtout avec le nouveau gouvernement incluant des ministres racistes annexionnistes. C'est de là, sans aucun doute, que découle le soutien de la Cisjordanie et des peuples des pays arabes à la guerre enclenchée par le Hamas le 7 octobre dernier.

Dans les raisons de ces accords d'Abraham, il y a certainement des mesures économiques et militaires au profit des signataires mais aussi la constitution d'un front contre l'Iran très présent sur la scène moyen-orientale, au Liban, au Yémen, à Gaza. Ce sont certainement aussi des raisons à la guerre lancée par le Hamas contre Israël, armé par l'Iran et sous l'obédience réactionnaire des *mollahs*.

De quoi sera fait demain ? Ces accords auront-ils des suites, un avenir ? Certains pays, comme le Maroc, qui avait monnayé son ralliement contre la reconnaissance de sa souveraineté sur le Sahara Occidental, reste silencieux alors que le pays connaît des manifestations de plusieurs centaines de milliers de personnes contre la destruction de Gaza par Israël.

Où s'arrêtera Israël ? Le conflit enflammera-t-il tout le Moyen-Orient ? Voire plus ? À ce jour, en ce début du mois de novembre, nul ne le sait. ■ Jean Peetson

Article rédigé en s'appuyant en particulier sur un article d'Avi Shlaim paru dans la revue ORIENT XXI et repris par l'AFPS le 31 août 2020.

Camp de réfugiés de Jénine : un « petit Gaza »

Depuis 2003, l'AFPS 44 a des liens avec le camp de Jénine. La ville de La Chapelle-sur-Erdre, de son côté, a signé un pacte d'amitié avec ce camp et soutient certains projets de même que le département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole.

Pendant que les habitants de Gaza sont sous les bombes, la Cisjordanie subit les attaques des colons et de l'armée d'occupation. Nous avons contacté Najet Abu Gutna, militante du Centre des femmes de Jénine et référente de la « Maison chaleureuse » qui accueille des enfants en difficulté. Laissons la nous parler de la situation un mois après l'attaque israélienne sur Gaza.

« C'est une période très dure : le camp est ciblé tous les jours. Depuis un mois, il y a eu une vingtaine de tués et de nombreux blessés. Nous avons ouvert deux salles de deuil pour regrouper les familles qui reçoivent les condoléances pendant 3 jours selon la tradition et ces maisons de deuils ne désemplassent pas.

Israël s'attaque à toutes les infrastructures du camp, défonce les chaussées au bulldozer, éventrant les réseaux d'eau potable ou les égouts. Chaque matin, le Comité populaire⁽¹⁾ répare provisoirement les routes pour que l'on puisse circuler. Un soir, comme mon mari

devait aller à l'hôpital le lendemain pour une dialyse, nous avons pris des couvertures et toute la famille a embarqué dans la voiture pour sortir du camp tant que la route était praticable.

Ils s'attaquent aussi au cimetière qu'ils ont bombardé et à une mosquée. Tous les symboles de notre culture et de notre résistance sont visés. Les sculptures sur les rond points sont détruites : la carte de la Palestine, l'arche du retour. Ils ont emporté le cheval qui marquait l'entrée du camp, témoin des destructions de 2002, symbole du martyre, de la résistance et de la fierté du peuple palestinien. Le mémorial à la journaliste Shirin Abu Akleh assassinée en 2021 a également été profané et détruit.

On peut dire qu'ils sont « enragés », ils veulent venger l'humiliation qu'ils ont subie avec l'attaque du Hamas le 7 octobre. Jénine est devenue un « petit Gaza », mais c'est aussi le cas de Naplouse, Tulkarem, Jéricho. Israël utilise les

mêmes méthodes et les mêmes armes sophistiquées : avions, drones, missiles tirés à distance à partir de la base d'Al-Jalameh située à 5 kilomètres.

La vie quotidienne est très dure pour la population. Les déplacements sont impossibles et trop dangereux à cause des militaires et des colons. Les jeunes ne vont plus à l'Université, la plupart des écoles sont fermées et les cours dispensés à distance. Seules les écoles de l'UNRWA restent ouvertes dans le camp. Elles servent parfois de refuge pour les enfants après les cours qui ne peuvent pas rentrer chez eux quand l'armée est déployée dans le camp. Les familles n'ont plus d'argent : les ouvriers qui travaillaient en Israël ont été renvoyés. Les fonctionnaires dans les écoles et les hôpitaux gouvernementaux ne toucheront pas leur salaire ce mois-ci car Israël refuse de verser à l'Autorité palestinienne les sommes qu'il collecte pour son compte. Plusieurs magasins ont

(1) Le Comité populaire est l'équivalent d'une mairie dans les camps de réfugiés



Ce cheval de 2 à 3 mètres de hauteur, fabriqué par un sculpteur allemand en 2003 avec les restes de véhicules détruits et d'ambulances renvoie aux événements de 2002 quand un tiers du camp fut rasé faisant plus de 50 martyrs et des centaines de blessés.

Vingt ans plus tard, après une nouvelle attaque massive du camp, ce monument a été complété par des portraits de trois membres de la famille Zubeidy assassinés.

L'armée israélienne s'est acharnée à le détruire récemment lors d'une de ses nombreuses attaques du camp, ayant compris la force de ce symbole de la Résistance.

fermé et ceux qui restent ouverts n'ont pas grand-chose à vendre.

Les gens sont affectés psychologiquement. Jour et nuit nous suivons à la télé les massacres de Gaza. Nous sommes un seul peuple et beaucoup de Gazaouis vivent dans le camp. Certains sont venus avant le blocus pour épouser leur conjoint, d'autres ont été récemment expulsés d'Israël et interdits de rentrer à Gaza. Les sirènes sifflent tout le temps. Dès qu'il y a une attaque, les résistants sortent, mais aussi les plus jeunes de 15 ou 17 ans qui se font tuer ou sont blessés. Parfois, les blessés quittent l'hôpital et vont se cacher ailleurs de peur d'être capturés par les soldats. Quand il y a un blessé ou un mort, les enfants en parlent entre eux car ils connaissent tous le frère ou le cousin du martyr. Cela crée une ambiance anxiogène.

Les enfants deviennent fous, l'un d'eux a fait un malaise au Centre.

Nous avons décidé d'augmenter le nombre d'enfants accueillis à la « Maison chaleureuse » et d'être attentives au suivi psychologique. Des femmes ont également exprimé le besoin de parler et de se soutenir collectivement, nous y travaillons.

Cela fait un mois que nous pleurons, les larmes sèchent... et Jénine résiste : très régulièrement, des grèves et des manifestations sont organisées, y compris une manifestation de femmes à partir de la « Maison chaleureuse ».

On ne veut pas la guerre, on veut seulement nos droits, notre droit sacré au retour et vivre dans la dignité » conclut Najet et d'ajouter « ça nous fait chaud au cœur de voir toutes ces manifestations à Paris, à Nantes dans toutes les villes de France et du Monde : nous ne sommes pas seuls. » ■

Propos recueillis par Pierre Leparoux
le 7 novembre 2023.

Atteinte au droit de manifester

En Loire-Atlantique aussi

Le rassemblement prévu à Nantes le mercredi 11 octobre 2023 à l'appel de la Plateforme 44 des ONG pour la Palestine a été interdit par le préfet de Loire-Atlantique. Le rassemblement a alors été annulé par les organisateurs. Des personnes ont cependant été verbalisées pour « participation à une manifestation ayant été interdite ». Le 12 octobre, le ministre de l'Intérieur demandait, dans un télégramme, à tous les préfets de département d'interdire systématiquement l'ensemble des manifestations de soutien au peuple palestinien, expliquant que chacune d'entre elles devait être regardée comme invitant au soutien du Hamas, au moment même où, d'une part, la communauté internationale soulignait qu'il était important qu'une issue politique soit promue et où, d'autre part, l'armée israélienne annonçait l'imminence d'une offensive terrestre qui se traduira par un usage plus massif de l'artillerie et des combats terrestres.

Les préfets s'y sont appliqués et ont interdit sur quasiment l'ensemble du territoire les rassemblements répondant à l'appel pour la paix. Le rassemblement hebdomadaire prévu le vendredi 13 octobre à l'appel du Comité Solidarité Palestine Région Nazairienne (CSPRN) sera interdit ainsi que celui du vendredi 20 octobre.

Saisi d'un recours formé contre le télégramme du ministre de l'Intérieur, le juge des référés du Conseil d'État a, le 18 octobre, rappelé qu'il appartenait aux seuls préfets d'apprécier au cas par cas et sous le contrôle du juge administratif s'il y avait lieu d'interdire une manifestation présentant un lien direct avec le conflit israélo-palestinien, quelle que soit la partie qu'elle vise à soutenir et que les préfets ne pouvaient pas légalement décider d'une interdiction

par la seule référence au télégramme transmis par le ministre ou au seul motif que la manifestation en question vise à soutenir la population palestinienne.

Depuis lors, les juges des référés de plusieurs tribunaux administratifs ont suspendu la quasi-totalité des arrêtés d'interdictions des manifestations à l'initiative de l'AFPS pour la paix et le cessez-le-feu à Gaza. Ainsi, par exemple, le Tribunal administratif de Nantes a suspendu l'exécution de l'arrêté préfectoral interdisant un rassemblement à Laval prévu le 24 octobre. En ayant fait prendre cette nouvelle salve d'arrêtés interdisant les manifestations en faveur de la paix, le ministre de l'Intérieur a poursuivi sa politique contre la liberté de réunion et d'expression.

Il faut se souvenir en effet qu'au cours du printemps 2023, lors des mobilisations contre la réforme des retraites, les préfets ont interdit des manifestations par des décisions qui, pour certaines d'entre elles, ont été publiées ou notifiées très peu de temps avant, voire au cours même de leur tenue empêchant ainsi toute contestation préalable.

Rappelons que le droit d'expression collective des idées et des opinions est protégé par la Déclaration du 26 août 1789 ainsi que par les articles 10 et 11 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme. ■

Barbara et Philippe, LDH, membre de la Plateforme 44 des ONG pour la Palestine.



Manifestation interdite
à Paris :
1 389 verbalisations !
(dessin © Sylvestre)

La communication, une arme redoutable

Engagés ou pas pour la cause palestinienne, jeunes ou moins jeunes, de situations sociales, culturelles les plus diverses, nous sommes soumis au moment où j'écris ces lignes — guerre totale à Gaza — à une avalanche d'informations, de déclarations qui donnent le tournis, qui inquiètent, interrogent, ou nous insupportent...

(1) J.-L. Martin-Lagarrette,
« Décrypter l'information »,
éditions Dangles,
2014.

Avec ce nouveau drame du conflit israélo-palestinien qui a franchi une nouvelle marche dans l'horreur, par les méthodes employées, par le nombre de victimes, n'est-il pas légitime de consacrer un temps de réflexion au pouvoir immense que représentent les médias, et certains plus que d'autres, et par leurs pouvoirs respectifs, l'idéologie qui a dominé cette nouvelle période historique ?

Un temps nécessaire pour répondre au mieux à une question de permanente actualité : comment puis-je parler avec mon voisin, avec mes proches, avec mes collègues des événements dramatiques en cours, et plus particulièrement de mon combat pour les droits du peuple palestinien, alors qu'ils reçoivent — subissent ? — comme moi des informations, des images, des déclarations d'experts, de personnalités politiques ou autres, en flux continu sur les chaînes de télévision et les réseaux sociaux qui portent très majoritairement le discours du gouvernement israélien en place ?

De l'importance de dire ou rappeler les pouvoirs considérables de la communication (médias, réseaux sociaux, propagande d'État)

Ce sont en France moins de 10 milliardaires qui contrôlent 95 % de l'information journalistique en France. À ceux-là s'ajoutent la puissance du nouvel acteur qu'est le numérique qui a entraîné de profondes mutations : information en temps réel, multiplication des producteurs de contenus, méfiance à l'égard des médias,

nécessité accrue de vérifier et décrypter les informations. Certains réseaux contraignent les médias à s'aligner sur une temporalité extrêmement rapide.

De l'importance de revendiquer la liberté d'expression, le pluralisme des idées

En regardant avec plus d'attention en cette période dramatique les chaînes grand public (privées et publiques) le parti pris dominant pro-gouvernement israélien était quasi caricatural par le choix des invités (journalistes, experts, familles de victimes). Les voix mêmes prudentes favorables à la paix, à la décolonisation, ont été systématiquement marginalisées, ou caricaturées. Et pour accentuer le déséquilibre de l'expression médiatique et de la communication, les manifestations pour le droit des palestiniens ont été interdites plusieurs semaines après le 7 octobre.

De l'importance de proposer de porter un esprit critique par rapport aux informations diffusées.

Face aux conséquences d'une information sensationnelle, mise en scène ou uniformisée, une nécessaire distance critique s'impose. Une grille d'analyse des contenus des journaux propose de mesurer leur qualité en observant les quatre points suivants : l'information est-elle un fait ou un commentaire ? les faits sont-ils précis et exacts ? l'information prend-elle en compte une diversité de points de vue et des positions contradictoires ? les sources

sont-elles nommées et recoupées ? ⁽¹⁾

Cette grille a le mérite d'alerter le citoyen sur la nécessité d'une lecture critique de l'information, et d'en permettre le décryptage, illustré par les trois sujets suivants : émotion, discours dominant et dissymétrie :

1 - Les risques d'investir sur l'émotion

« En 1958, le théoricien de la communication canadien Marshall McLuhan avance que « **le média est le message** ». Selon lui, la nature du canal de transmission d'un message compte plus que le sens ou le contenu du message lui-même. L'ère numérique semble confirmer la théorie de McLuhan : il n'est plus possible de dissocier les contenus de leur forme et de leur scénarisation sur le web (images, vidéos, gif, etc.). Le choix des images et des sons, ainsi que leur assemblage témoignent d'un regard et d'une sensibilité, ils expriment des intentions. Empathie, intimité, immersion : l'émotion est parfois caractérisée de nouveau fléau du journalisme. L'information ne serait plus sélectionnée pour son degré d'importance réelle, mais en fonction de son pouvoir de captation des émotions. » ⁽²⁾

2 - La construction d'un discours dominant

« Dans les médias français, la focalisation sur les crimes de guerre commis par les combattants du Hamas reformule l'ensemble du conflit israélo-palestinien en termes de « terrorisme islamiste ». Sitôt ce recadrage effectué dans un pays

(2) Extrait de :
« Le pouvoir médiatique »,
maxicours,
Bordas.

meurtri par de multiples attentats de ce type, il ne s'agit plus pour les médias d'informer, mais de relayer les consignes de fermeté du pouvoir et de pourchasser ceux qui les discutent. » Un journal non aligné.⁽³⁾

3 - La dissymétrie

Le traitement par les médias de la crise née le 7 octobre a été éditant. Tout observateur attentif et honnête a pu voir la différence sensible du nombre des invités en tous genres de chacune des deux sensibilités principales sur les chaînes grand public. Mais au-delà du quantitatif, la manière d'accueillir un défenseur des thèses du pouvoir israélien actuel et un défenseur des droits palestiniens étaient caricatural de parti pris pro-israélien assumé.

La dissymétrie, c'est aussi choisir les propos à diffuser ou à ignorer.

Qui a entendu cet exemple particulièrement ignoble sur les médias télévisés *mainstream*, les paroles du ministre israélien Yoav Galant annonçant le siège de Gaza en ces termes : « Pas d'électricité, pas de nourriture, pas de gaz (...) Nous combattons des animaux et nous agissons en conséquence. » (le 9 octobre). Si le mot *terrorisme* — aux définitions multiples, mais non reconnu au niveau international — a envahi la sphère médiatique, les mots et faits de *colonisation* et *crime de guerre* par Israël sont restés marginaux.

Dans ce drame humain où les victimes civiles ont été si nombreuses — et considérablement plus du côté palestinien — pour les médias dominants les unes sont des citoyennes assassinées par les terroristes quand les autres sont

des victimes collatérales d'une guerre défensive. C'est Didier Fassin qui dans *Le Monde* du 19 octobre 2023 écrivait : « La non-reconnaissance de la qualité d'êtres humains à ceux qu'on veut éliminer est le prélude aux pires violences ». Lorsque viendra l'heure des comptes ces propos auront une immense importance.

En conclusion, la bataille des idées, est un combat inégal mais essentiel à mener auprès de nos amis, nos proches et moins proches. Un indispensable et incontournable combat dans la lutte pour les droits des Palestiniens est bien celui de la liberté de l'information, du respect du pluralisme et aussi du décryptage des discours et arguments développés par les uns et les autres. ■

Marc Schoene

(3) B. Bréville et P. Rimbart, in *Le Monde Diplomatique*, novembre 2023.

Bienvenue à la commission journal de l'AFPS 44 !

J'avoue que je me suis fait un peu prier pour rejoindre la commission journal de l'AFPS 44. Évidemment pas pour sous-estimer l'importance de l'expression publique de notre association, mais tout à la fois par la charge de travail supplémentaire et aussi de mon manque d'expérience pour cette activité.

Eh bien, en ayant finalement cédé aux pressions amicales, je ne regrette pas cette nouvelle aventure, et j'avais envie de vous la faire connaître.

La commission journal, certes avec trop peu de participants, est un vrai lieu de formation permanente. Profitant de l'expérience et de la connaissance de militants aguerris, c'est de l'information, de la formation dont on bénéficie.

Mais c'est aussi un espace d'échange d'idées sur des questions complexes et des plus diverses, dans un climat d'écoute et de réel partage.

Préparer notre édition départementale (2 à 3 publications par an) nécessite un échange pour faire le choix d'articles relatant l'activité de l'AFPS 44, et d'articles sur des questions plus générales nécessitant des explications à nos lecteurs.

Notre commission est soucieuse avec notre bulletin d'apporter informations et réflexions tant aux adhérents de l'AFPS qu'à la diversité des lecteurs, associatifs, élus, citoyens, et d'avoir avec ce bulletin un support utile lors de nos différentes initiatives en Loire-Atlantique.

C'est donc, vous l'aurez compris chers lecteurs, un petit appel à ceux qui hésitent, qui craignent une charge trop lourde, à rejoindre ce lieu stimulant, convivial et producteur d'idées qu'est la commission journal de l'AFPS44 ! ■

Marc Schoene



Carrefour complice de la colonisation israélienne

Où en sommes-nous ?

Petit rappel : en mars 2022, le groupe Carrefour signe un accord avec le groupe israélien Electra Consumer Products et sa filiale Yenot Bitan. C'est une entrée fracassante dans le commerce, principalement alimentaire, de détail en Israël!



Carrefour distribue des colis alimentaires aux soldats (capture d'écran/DR).

Carrefour a franchisé les 150 magasins et supermarchés existant de la société *Yenot Bitan*, et projette l'ouverture de 100 autres magasins d'ici fin 2024. Il importe et distribue aussi de nombreux produits, dont plus de 400 sous sa marque. Carrefour colonise le colonisateur, il envahit Israël! Il gère aussi et approvisionne trois magasins dans des colonies majeures : Ariel, Mishor Adumim et Atarot.

Carrefour s'allie ainsi à la maison mère de *Yenot Bitan*, le groupe *Electra*. Avec sa holding *Helco*, *Electra* est un grand groupe qui, par ses nombreuses filiales, constitue un des plus importants acteurs de la colonisation. Il construit des logements, des routes, des bâtiments publics, divers réseaux d'eau ou de téléphonie pour l'armée et les colons en territoires occupés et fournit aussi divers équipements à l'armée israélienne.

Electra figure dans la triste liste, établie par les Nations Unies, des 97 principales sociétés dans le monde coupables de violation des droits humains liées à la colonisation! Carrefour est ainsi directement complice et bénéficiaire de cette colonisation qui constitue un crime contre l'humanité.

À propos, que nous dit la charte des engagements éthiques de Carrefour? « Carrefour s'engage pour promouvoir, respecter, faire respecter et protéger les droits de l'Homme dans son domaine d'activité et sa sphère d'influence. La démarche de Carrefour s'appuie sur les instruments internationaux, universellement reconnus en matière de droits de l'Homme, (...) ».

Les actions engagées

L'AFPS, *Al-Haq*, la CGT, le syndicat

Solidaire, la Ligue des Droits de l'Homme et nos partenaires de la Plateforme des ONG pour la Palestine, avec qui le rapport établissant ce méfait de Carrefour a été établi, ont demandé au groupe Carrefour :

- de se mettre en conformité avec sa charte éthique qui, sans cela, n'est qu'un chiffon de papier destiné à tromper les consommateurs et citoyens que nous sommes;
- de se conformer aux principes internationaux et au droit français en se retirant des colonies;
- de mettre fin à sa collaboration avec le groupe *Electra*, coupable de violation des droits de l'Homme.

Suite à une campagne nationale très active d'interpellation de Carrefour qui, bien évidemment, se poursuit aujourd'hui, une rencontre a pu avoir lieu avec la direction du groupe.

Dernières informations

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023, Laurent Vallée, secrétaire général du groupe, a répondu à une question d'un actionnaire : « aucun magasin du groupe ne sera présent dans les Territoires occupés, il n'y a pas de complicité. Nous veillerons sur ce point à prévenir tout risque ».

Cette déclaration a provoqué de vives réactions en Israël, Carrefour étant accusé de pratiquer un « boycott antisémite » et la droite ayant appelé, en conséquence, à boycotter Carrefour! Malheureusement la réalité est bien différente :

- par le biais de son partenaire *Yenot Bitan*, Carrefour détient aujourd'hui 8 magasins dans les colonies au lieu des 3 annoncés précédemment;
- ainsi que la vente la presse israélienne, « Carrefour vend déjà ses pro-

duits dans tout Israël », ce qui, pour elle, inclut les Territoires occupés;

- Carrefour a passé récemment des accords avec d'autres sociétés impliquées dans les colonies avec notamment la banque *Hapoalim*, financeur essentiel de la colonisation, figurant également dans les 97 entreprises complices de la colonisation établie par l'ONU.
- depuis l'attaque du 7 octobre 2023 et la guerre menée par Israël à Gaza, Carrefour se vante sur les réseaux sociaux d'avoir distribué des milliers de colis alimentaires aux soldats. Carrefour Israël annonce : « Fiers de participer à l'effort national aux côtés des salariés de Carrefour et des bons citoyens qui se portent volontaires pour préparer les colis personnels des militaires ».

On renforce nos actions :

Carrefour contredit donc, dans son discours lénifiant, son action sur le terrain. La complicité directe et indirecte avec la colonisation, ce qui constitue un crime contre l'humanité, apparaît aujourd'hui évidente.

Par cette complicité avérée, Carrefour s'est mis en grave difficulté juridique, ses importants engagements financiers en Israël constituant une violation du droit international.

Il est donc important de renforcer la mobilisation :

- en allant rencontrer la direction de notre magasin Carrefour local;
- en interpellant la direction du groupe Carrefour;
- en faisant signer aux clients des magasins la lettre au président de Carrefour en cliquant sur le QR code ci-contre ou en lui adressant un courrier. ■

Paul Lesturgeon



À Saint-Brévin, transformer la peur et le rejet en un accueil bienveillant

Au printemps 2023, la commune de Saint-Brevin a été à plusieurs reprises sous les feux de l'actualité. Mais que s'est-il passé précédemment pour en arriver à une telle situation ?

En septembre 2016, à l'appel du « Collectif des Brévinois Atterrés », plusieurs manifestations sont déjà organisées à Saint-Brevin-les-Pins pour répondre à la peur et au rejet, à des propos et écrits xénophobes, à des actes violents manifestés lors de l'arrivée d'une cinquantaine de migrants en provenance de la « jungle » de Calais et accueillis à Saint-Brévin dans un centre d'accueil et d'orientation (CAO). Après quelques heurts, un hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA), provisoire, géré par l'État, ouvre dans un centre de vacances d'EDF-GDF.

De nombreux Brévinois et habitants des communes voisines s'impliquent alors et accompagnent les réfugiés : collecte et mise à disposition de vélos pour favoriser les déplacements dans la commune, constitution d'une équipe de football, transport des personnes pour démarches administratives ou rendez-vous de santé, accompagnement à des spectacles et activités de loisirs, organisation de la fourniture de vêtements, alphabétisation...

Progressivement, les préjugés tombent et tout se passe bien, au point que le maire de l'époque, devenu député depuis, qui était contre l'arrivée de migrants dans sa commune « balnéaire » se fera prendre en photo plusieurs mois plus tard avec les jeunes footballeurs de toutes nationalités !

Pour poursuivre et élargir les actions entamées auprès des premiers demandeurs d'asile, certains bénévoles s'organisent en association, intitulée « collectif des Brévinois attentifs et solidaires »

(CBAS) afin de poursuivre les objectifs suivants : combattre toute forme d'ostracisme et de discrimination, constituer un mouvement solidaire d'interpellation et d'information sur les situations de précarité sur le territoire de Saint-Brévin et ses environs, organiser des actions de solidarité, faciliter un accueil bienveillant pour toute personne en situation précaire sans distinction d'origine ou de religion.

Au cours de l'année 2021, l'État décide de rendre pérenne l'HUDA tout en le transformant en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Pour ce faire, l'État valide l'achat d'un terrain dans le quartier de La Pierre-Attelée mais ne souhaite pas communiquer, informer les habitants, laissant donc la municipalité s'en charger et porter publiquement ce projet !

À partir d'octobre 2022 des opposants « anti-CADA » vont se manifester et organiser plusieurs rassemblements avec bientôt le renfort de partisans de Zemmour et d'extrême droite, surtout après l'abandon emblématique du projet de centre à Callac.

En février 2023, les partisans du projet — entre 800 et 1000 personnes — défilent avec des banderoles sur lesquelles on peut lire : « Il n'y a pas d'étrangers sur cette terre », « Fraternité », « Pour les libertés et contre les idées d'extrême droite », et en scandant le slogan « Saint-Brévin, terre d'accueil ». « On est favorable à l'accueil des migrants, on affirme que Saint-Brévin doit rester une terre d'accueil », explique Philippe Croze, président du « Collectif des Brévinois atterrés

et solidaires » (CBAS), selon qui une centaine de personnes doit être accueillie dans le nouveau CADA.

Le 22 mars, un incendie criminel est perpétré contre les voitures et la maison du maire, Yannick Morez.

Le 4 avril, le maire, Yannick Morez, est auditionné par la commission des finances de l'Assemblée nationale, il y indique son sentiment d'abandon et de manque de soutien de l'État. Il donne sa démission quelques jours après.

Le 24 mai, une manifestation d'ampleur nationale est organisée à Saint-Brévin en soutien à son maire, Yannick Morez. De nombreux élus y participent !

Le 23 septembre 2023, le CBAS organise un colloque national, intitulé « Saint-Brévin, terre d'accueil – Accueillir les exilé·ées : Pourquoi ? Comment ? ». Les 450 participants présents apprennent beaucoup de la part de juristes, chercheurs, universitaires, des experts spécialistes de la migration venus là pour déconstruire les idées reçues et apporter des faits et des chiffres, des données comparatives utiles à la réflexion et à la compréhension. Si les parlementaires qui votent la nouvelle Loi immigration (la 29^e depuis 1980 !) avaient pu entendre ces différents spécialistes, peut-être auraient-ils pu défendre un autre projet ? ■

Chantal Leduc-Bouchaud



Dès avril 2023, le CA de l'AFPS 44 décide d'apporter son soutien au Collectif des Brévinois Attentifs et Solidaires. Plusieurs membres de l'AFPS participent également à diverses manifestations.

Nos points communs : la solidarité internationale, le respect des Droits humains, la défense des réfugiés quels qu'ils soient.

Présence de la Palestine à la maison de quartier des Dervallières

Cet automne, de la mi-octobre à la fin novembre, la maison de quartier des Dervallières de Nantes a été le centre d'un temps culturel et artistique particulièrement fort d'échanges et de rencontres autour de la Palestine.

Comme en 2014 lors une première exposition sur la Palestine ou, en 2016, avec l'accueil du quintet Hamon Martin accompagné d'artistes palestiniens, l'AFPS44 a renouvelé sa présence dans la maison de quartier en proposant une exposition de Jocelyne et Gérard Trégret.

Plus de 50 photographies, montrant la présence d'une occupation Israélienne quotidienne dans la vie des Palestiniens, avec un accent sur la culture de l'olivier, arbre emblématique, ressource alimentaire fondamentale dans la cuisine traditionnelle palestinienne et monnaie d'échange, dont les incursions militaires, le

vol des terres et des vergers séparés par le mur, les agressions des colons lors des cueillettes, font perdre une part considérable de revenus et de moyens de survie aux familles palestiniennes.

Plus de 300 personnes ont pu visiter cette exposition, lors du vernissage, des divers passages à la maison de quartier ou des visites de groupes organisées par l'AFPS44. Les enfants du centre de loisirs, ceux du périscolaire de l'école des Châtaigniers, le groupe de l'ACCOORD « français au quotidien » ou lors d'un café citoyen organisé en lien avec *Festisol*, chacune, chacun a pu découvrir ou mieux comprendre les raisons de l'explosion tragique vécue aujourd'hui tant à Gaza qu'en Cisjordanie occupée.

En point d'orgue, le spectacle « Rue du retour » a été présenté le 8 novembre devant un public d'une soixantaine de personnes pour la plupart issues du quartier

et d'une vingtaine d'élèves du lycée Saint-Stanislas de Nantes. Après la représentation, un échange a permis de transmettre l'information sur les exactions de l'armée israélienne, tuant et détruisant quotidiennement le camp de réfugiés de Jénine en particulier et de tous ceux de Palestine.

Pour Hugues Menet, animateur de la maison de quartier, cette présence de l'AFPS44 correspond aux valeurs recherchées dans l'échange et les liens avec les habitants. : « *l'art et la culture sont les outils pour faire résonner les sujets d'actualité. Beaucoup de questions sont posées, c'est l'occasion de déconstruire les préjugés, dans le respect de la parole de l'autre.* »

Cette présence de l'AFPS à la Maison de Quartier aura été particulièrement appréciée tant par l'équipe d'animation que par les adhérents et les visiteurs. ■

Alexis Chevalier

7^e Semaine du Cinéma Palestinien 2024

Ce sera **du 24 janvier au 4 février** dans 20 cinémas de Loire-Atlantique avec 8 films en plus de 30 séances. Chaque séance sera suivie d'un débat.

Lors de cette septième édition, nous aurons la présence de 3 réalisateurs :

Firas Khoury pour « Alam »

Camille Clavel pour « Bir'em »

Roland Nurier pour « Yallah Gaza »

ainsi que celle du distributeur du film

« Tantara », Jean-Jacques Grunspan et celle d'un chirurgien investi dans l'humanitaire en Palestine, Dominique Le Nen, pour « Un Erasmus à Gaza ».

Un grand merci à tous nos cinémas partenaires pour leur fidélité

Le programme complet sur notre site :

www.afps44.france-palestine.org

et sur www.facebook.com/AFPS44



>>>> Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.

La solidarité, c'est aussi adhérer !

Comité de rédaction

Arlette Hamon, Pierre Leparoux, Paul Lesturgeon, Jean Peetson, Marc Schoene, Gilles Bourgeois.

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Nom..... Prénom

Adresse

e-mail..... Tél

Je cotise dans la tranche n° soit €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Pôle associatif Désiré-Colombe – 8, rue Arsène-Leloup – 44100 Nantes.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 – 1000 €	25 €
3	1000 – 1500 €	40 €
4	1500 – 2000 €	55 €
5	2000 – 2500 €	70 €
6	2500 – 3000 €	85 €
7	3000 – 3500 €	100 €
8	+ 3500 €	120 €